

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2020

Présents : Nicolas FEDOU – Claudie SIMONNIN TOMASEK– Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Anne-Marie ROBERT – Rose Marie MELENDU – Laëtitia AUGUSTIN – Thomas PORTIER – Stéphane CALGARO — Pierre MAFFRE – Régis ARTIS – Alice VICTOIRE BOSC

Absents excusés (avec procuration) : M. Robert GIUSTI (procuration à M. Gilles VIEULLES)

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1 – ADMINISTRATION GENERALE : Délibération relative à la désignation des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération sur la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer les Commissions suivantes et de désigner les membres de celles-ci :

- Commission « Administration Générale »
- Commission « Affaires Scolaires »
- Commission « Communication »
- Commission « Cadre de Vie/Environnement »
- Commission « Culture »
- Commission « Finances »
- Commission « Jeunesse »
- Commission « Travaux »
- Commission « Vie Associative »

Un appel à candidature est effectué. Après vote à main levée, le conseil municipal décide de composer les différentes commissions des membres suivants :

COMMISSIONS	Membres
Administration générale	Claudie SIMONNIN TOMASEK Rose-Marie MELEND Alice VICTOIRE BOSC
Affaires scolaires	Magali FLAGEL Stéphane CALGARO Laetitia AUGUSTIN
Cadre de vie environnement	Claudie SIMONNIN TOMASEK Stéphane CALGARO Pierre MAFFRE Alice VICTOIRE BOSC
Communication	Claudie SIMONNIN TOMASEK Thomas PORTIER Stéphane CALGARO
Culture	Claudie SIMONNIN TOMASEK Thomas PORTIER
Finances	Gilles VIEULLES Joël OULIE Jacqueline CALASTRENG Rose-Marie MELEND
Jeunesse	Magali FLAGEL Laetitia AUGUSTIN Alice VICTOIRE BOSC Anne-Marie ROBERT Pierre MAFFRE
Travaux	Joël OULIE Gilles VIEULLES Jacqueline CALASTRENG Régis ARTIS Robert GIUSTI
Vie associative	Gilles VIEULLES Régis ARTIS Thomas PORTIER

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient au Conseil Municipal de proposer 24 personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Le directeur régional des finances publiques désignera, parmi cette liste, les commissaires.

La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2000 habitants :

- ✓ Le Maire ou l'adjoint délégué
- ✓ 6 commissaires

Monsieur le Maire énonce les qualités requises pour pouvoir être membre de la Commission :

- ✓ être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- ✓ avoir au moins 18 ans ;
- ✓ jouir de ses droits civils ;
- ✓ être inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- ✓ être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

En conséquence, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité de ses membres, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires (12 titulaires et 12 suppléants) :

TITULAIRES	
VIEULLES Gilles	OULIE Joël
HOUSSAIS Robert	AUGUSTIN Laetitia
CALASTRENG Jacqueline	ARTIS Régis
ARTIS Jacques	ROBERT Anne-Marie
MELENDI Rose-Marie	PORTIER Thomas
BOUSCATEL Jean-Louis	VICTOIRE-BOSC Alice

SUPPLEANTS	
MANDROU Vincent	TAQQA Fettouma
TOMASEK Claudie	MAFFRE Pierre
ALOZY Alain	GIUSTI Robert
FLAGEL Magali	CALGARO Stéphane
COMBES Christian	GUILHEMAT Robert
COMBES Daniel	BOSC Luc

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

[3 – TERRES DU LAURAGAIS – Désignation du titulaire et du suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées \(CLECT\) de Terres du Lauragais](#)

Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges. Le Conseil Communautaire l'a créée par délibération 2020-132 en date du 16 juillet. Elle est composée de 58 membres titulaires et 58 membres suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune. Monsieur le Maire indique qu'il faut donc procéder à la désignation des deux délégués de la commune de Villeneuve.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations. Un appel à candidature est lancé :

- Monsieur Gilles VIEULLES, maire-adjoint, fait acte de candidature pour le poste de délégué titulaire.
- Monsieur Nicolas FEDOU, maire, fait acte de candidature pour le poste de délégué suppléant.

Le conseil municipal est invité par Monsieur le Maire à procéder à l'élection du délégué titulaire et de son suppléant à main levée :

	Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Délégué titulaire	Gilles VIEULLES	15
Délégué suppléant	Nicolas FEDOU	15

Délégué titulaire : **Monsieur Gilles VIEULLES** est élu à la majorité absolue avec 15 voix.

Délégué suppléant : **Monsieur Nicolas FEDOU** est élu à la majorité absolue avec 15 voix.

4 – FINANCES : Décision modificative du budget n°1 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'adopter des modifications dans le budget d'investissement. Il propose au Conseil Municipal d'adopter les modifications telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2313-347 Décorations extérieures	2 000,00 €	
D 2313-348 Panneau de communication	6 000,00 €	
23 : Immobilisations en cours	8 000,00 €	
D2188-342 Mobiliers Espaces publics		2 000,00 €
D2315-349 Sécurisation de l'école maternelle		6 000,00 €
23 : Immobilisations en cours		8 000,00 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative du budget.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – CD31 : Cession de la parcelle B363 au Conseil Départemental

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental souhaite réaliser une aire de covoiturage sur cette parcelle qui appartient à la commune de Villenouvelle. Afin que les travaux puissent commencer dès le 21 septembre, il propose de céder cette parcelle à l'euro symbolique au Département avec prise de possession anticipée au 21 septembre.

Monsieur le Maire propose que les travaux d'éclairage public soient à la charge de la commune en lien avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle cadastrée section B n°363 située en zone 1AUB au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le prix de UN EURO.
- D'approuver la prise en charge par la commune des travaux d'éclairage public de l'aire de covoiturage.
- D'indiquer que le service foncier du Département se chargera d'établir l'acte administratif de vente et de le faire publier auprès du service de la publicité foncière.

- D'autoriser l'acquéreur à bénéficier d'une prise de possession anticipée de ladite parcelle à partir du 21 septembre 2020 sans attendre la signature de l'acte administratif de vente.
- De donner pouvoir et mandater Monsieur le Maire afin de signer l'acte administratif de vente ainsi que toute autre pièce s'y rapportant.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – CD31 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de mise en sécurité des fenêtres de l'école maternelle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser le bâtiment de l'école maternelle afin de pouvoir faciliter l'application du protocole sanitaire. L'objectif est d'installer des grilles de protection aux fenêtres de l'école maternelle afin de permettre une aération des locaux dans le respect des règles de sécurité.

Monsieur le Maire rajoute que ce projet ne pourra aboutir qu'après avoir obtenu un avis favorable des Bâtiments de France, une déclaration préalable de travaux sera donc déposée.

Monsieur le Maire propose le devis de la société METALLERIE SERRURERIE LAURAGAIS : 4 298, 00 euros hors taxe. Le montant total des travaux est donc estimé à 4 298, 00 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière pour l'exécution des travaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'effectuer des travaux de mise en sécurité de l'école maternelle pour un montant de 4 298, 00 euros hors taxe.
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – RESSOURCES HUMAINES : Délibération relative au remplacement d'un agent public momentanément indisponible

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents publics indisponibles selon les dispositions de la loi de l'article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des agents publics indisponibles et de prévoir une enveloppe de crédits au budget. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne cette autorisation.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h45.